

Vichy Communauté communauté d'agglomération

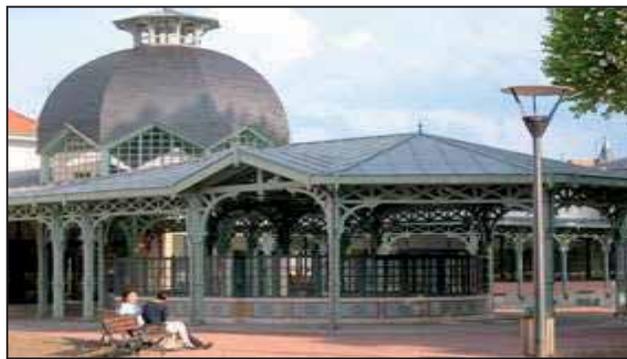
*Fusion de la Communauté de communes de la
Montagne bourbonnaise et de la Communauté
d'agglomération Vichy Val d'Allier*

**Le défi du redressement de la situation financière de
l'agglomération de Vichy à l'heure de la fusion**













Nouvelle Communauté d'agglomération



POPULATION

83 419
habitants



SUPERFICIE

747.90
Km²



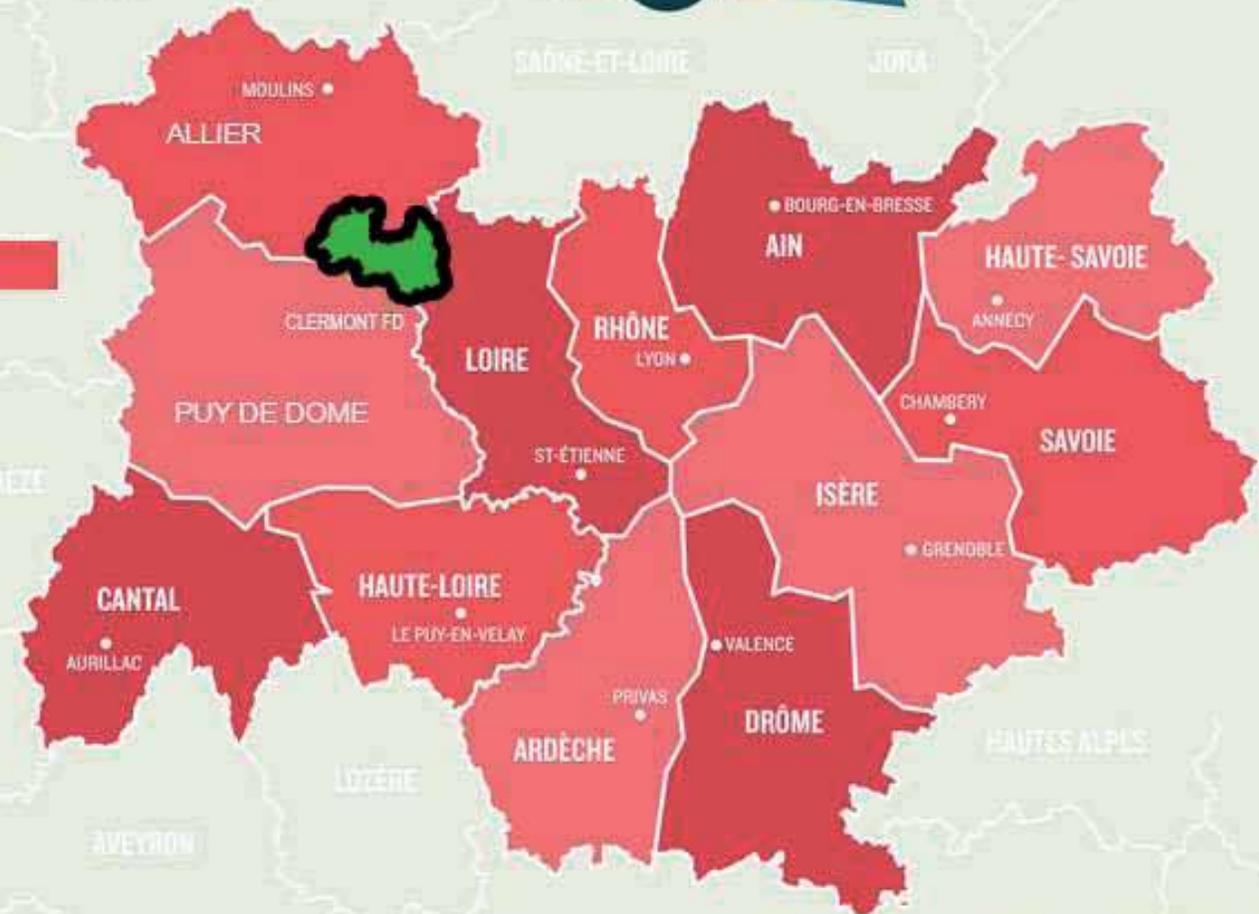
ÉTUDIANTS

2 800
étudiants



EMPLOI

30 500
emplois



Une fusion cohérente...

- Des liens historiques étroits entre les deux territoires,
- La Montagne bourbonnaise, un espace de 400km² à égale distance de l'agglo de Roanne et de celle de Vichy
- Une fusion logique pour :
 - la CCMB afin de redonner un nouvel élan économique au territoire (priorités sur les activités de pleine nature et la valorisation de la filière bois),
 - Pour l'agglo de Vichy puisque la nouvelle stratégie de développement économique est basée sur plusieurs piliers dont la valorisation touristique avec une complémentarité réelle entre l'offre vichyssoise (tourisme thermal, sportif et d'affaire... mais aussi un commencement de tourisme urbain/patrimonial) et l'offre de la Montagne bourbonnaise.

... tout en étant déséquilibrée

	CCMB	Vichy Val d'Allier
Population	6 500	77 000
Nb communes	15 (les 15 en zone de Montagne)	23 (4 en zone de Montagne)
Superficie et densité de population	400km ² soit 16habs/km ²	350km ² soit 220habs/km ²
Régime fiscal	Fiscalité additionnelle	Fiscalité mixte
Budgets annuels consolidés	3 500 000 €	110 000 000 €
Endettement	200 000 € (soit 30€/hab)	75 000 000 € (près 1 000 € / hab)
Capacité de désendettement	1,5 an	9 ans
Situation FPIC	Bénéficiaire net	Contributeur net
Nb salariés directement par les EPCI (hors satellites EPIC, SPL, SEM...)	5	500

Principaux marqueurs de Vichy Communauté

- 1 volonté de s'ancrer, à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, comme le « Deauville de Lyon »,
- 1 proximité avec Clermont-Ferrand positive pour le territoire (pôle métropolitain Clermont-Vichy Auvergne créé fin 2013),
- 1 territoire au passé à la fois industriel et thermal et surtout 1 agglo avec un présent encore partiellement industriel et surtout touristique (tourismes d'affaires, sportif, thermal et patrimonial), nécessitant des investissements publics lourds pour rester compétitifs au plan régional et national,
- 1 démographie positive y compris en cœur urbain, un revenu par habitant dans la moyenne nationale et un potentiel fiscal relativement élevé (générant une contribution au FPIC),
- 1 agglo avec 1 cœur urbain composé de 6 communes, 3 pôles d'équilibre et près de 30 communes rurales,
- 1 niveau de services publics élevé et globalement de qualité, pleinement adapté en période de croissance budgétaire...

Une agglo de Vichy sous forte tension budgétaire et financière avant la fusion

Constats :

- 1 budget de fonctionnement réduit en valeur depuis 2014 afin de compenser une partie des baisses de dotations,
- 1 endettement élevé et maîtrisé... devenu un fardeau avec l'effondrement des recettes,
- 1 contribution au FPIC (500k€ pour l'agglo et 1,5M€ pour l'ensemble du territoire) devenue difficilement soutenable avec la baisse des dotations,
- 1 agglo « perçue » au plan local comme riche et donc globalement moins soutenue que les autres territoires par les partenaires institutionnels,

En synthèse, 1 agglo étranglée par la baisse des dotations laquelle génère un effondrement de l'épargne nette et une envolée des ratios d'endettement (réseau d'alerte DGFIP)...

... Mais 1 agglo non résignée et volontairement offensive
pour conforter son développement !

Principaux enjeux de la fusion et actions envisagées (1/3)

1 priorité = assurer la pérennité budgétaire et financière de Vichy Communauté

1 nécessité = mettre en œuvre le projet politique

Principaux enjeux de la fusion et actions envisagées (2/3)

1 priorité = assurer la pérennité financière de Vichy Communauté

Actions et échéances :

- définir un 2^e plan pluriannuel 2018-2020 d'ajustement des dépenses de fonctionnement (le 1^{er} entre 2014 et 2017 ayant tout juste permis d'amortir les baisses de DGF et la hausse du FPIC),
- Réviser le périmètre d'intervention des services dès 2017 concomitamment à la fusion,
- Trouver une meilleure répartition fiscale et financière entre les communes et l'agglo afin de renforcer la solidarité territoriale et de faire émerger les grands projets,
- Optimiser les outils existant sur les 2 anciens EPCI afin de réduire les charges courantes tout en garantissant l'émergence et la concrétisation d'actions de développement (*ex : en matière de promotion du tourisme et gestion d'équipements touristiques = dissolution d'un syndicat mixte concomitante à la création d'un nouvel OTI en 2017 + projet de création en 2018 d'une agence de développement touristique Vichy Communauté/Ville de Vichy chargée de promouvoir, exploiter et commercialiser les équipements touristiques, sportifs et de Congrès sur l'ensemble du territoire*) ;

Principaux enjeux de la fusion et actions envisagées (3/3)

1 nécessité = mettre en œuvre le projet politique

Actions et échéances :

- Mettre à jour le projet d'agglomération voté en 2015 par l'agglo de Vichy avant la fusion comportant un volet territorial (stratégie de développement) et un volet mutualisation afin de l'adapter au nouveau territoire à 38 communes = dans l'été 2017 ;
- Mettre à jour les statuts de Vichy Communauté en harmonisant l'ensemble des compétences optionnelles et facultatives sur l'ensemble du nouveau territoire = dans l'été 2017 en vue d'une harmonisation en 1 seule fois au 1^{er} janvier 2018 ;
- Définir un pacte fiscal et financier simultanément à la révision statutaire = dans l'été 2017 ;
- Appliquer la charte de développement territorial solidaire (charte de fusion) validée à l'automne 2016 par les 2 EPCI préalablement à la fusion, laquelle prévoit expressément le maintien de la pression fiscale, la généralisation aux 38 communes des dispositifs d'aides directes de l'EPCI aux communes, la prise en charge du FPIC pour les communes les plus petites et les plus fragiles, le maintien des services publics en milieu rural présents côté Montagne bourbonnaise et même leur renforcement (services peu nombreux en quantité mais essentiels au quotidien)...

Principaux leviers de redressement de la situation financière

Leviers théoriques :

- Levier fiscal :
 - aucune hausse d'impôts souhaitée (pression fiscale déjà conséquente),
 - Levier faible dans les faits puisqu'il conviendrait d'accroître de plus de 10%/an la fiscalité pour remédier à la chute des recettes...
- Baisse des subventions aux associations : déjà effectuée de 2014 à 2016
- Réduction rapide du périmètre des services : levier en cours d'examen
- Dégradation de la politique RH (au sens qualitatif) : hypothèse rejetée par la DG et les élus,
- Non remplacements de départs = agglo très jeune, nb de départs très faible, donc levier peu puissant mais existant

Leviers réalistes pour Vichy Communauté : (du plus puissant au moins puissant)

- Réduction du périmètre d'intervention des services de l'agglo : propositions des services en avril 2017
- Meilleure équité fiscale : travail sur l'ensemble des taxes visant à renforcer la performance fiscale sans accroître les taux
- Renforcement de la mutualisation des services communes / agglo et des transferts d'équipements (culturels et sportifs)
- Optimisation des outils existants (création d'un OTI par substitution des anciens OT communaux, dissolution d'un syndicat mixte...)
- Gel de tout recrutement externe et renforcement de la mobilité interne
- Optimisation du patrimoine et des produits des services

Synthèse

- Fusion ou non, des décisions politiques et techniques fortes à prendre et à assumer en 2017 pour garantir la pérennité financière de l'établissement et mettre en œuvre la stratégie de développement,
- Profiter de la fusion pour mettre à jour les modes d'intervention de l'agglo tant sur ses services de proximité (enfance, petite enfance, sports, culture...) que sur son soutien aux communes et aux acteurs locaux :
 - Arrêter certains services ou actions non prioritaires ou devenus superfétatoires,
 - À l'inverse renforcer ceux qui le nécessitent,
 - Travailler encore plus étroitement avec les communes pour supprimer les doublons persistants et encore améliorer l'efficacité de l'action publique locale,
 - Proposer des partenariats innovants avec d'autres acteurs publics locaux ou nationaux (ex du CREPS Vichy Auvergne ou encore de la potentielle agence de développement touristique)